

Une justice sourde et aveugle ?

Y aurait-il deux justices au Québec : une pour les gens « importants » et « influents », et une autre pour les Ti-Caille ?

C'est la question qu'on est en droit de se poser quand on regarde ce qui est arrivé à Marie-Renée Baillargeon.

UN DOSSIER QUI SENT MAUVAIS

Rappelons les faits.

Cette jeune femme (représentée par l'ex-ministre de la Justice Marc Bellemare) affirme avoir été agressée par un avocat influent alors qu'elle avait 14 ans, en 1999.

Non seulement les enquêteurs auraient-ils affirmé que la preuve était crédible et que le témoignage de la présumée victime semblait véridique, mais l'avocat en question aurait même échoué au test du polygraphe.

Pourtant, malgré cela, aucune accusation criminelle n'a été déposée contre l'avocat.

Pourquoi? Voulait-on le protéger?

Personnellement, je ne suis pas très porté sur les théories du complot. Je trouve ça facile de dire que le « méchant système » protège les gens

puissants et influents. La réalité est souvent beaucoup plus complexe que ça.

Mais disons que, dans ce cas-là, nous avons toutes les raisons du monde de nous poser de sérieuses questions.

La Couronne aurait-elle été aussi complaisante si l'homme en question avait été concierge dans un immeuble à logements plutôt que membre influent du Barreau?

DRÔLE DE MESSAGE

Comprenez-moi bien: je ne dis pas que M^{me} Baillargeon dit la vérité et que l'avocat l'a bel et bien agressée. C'est un cas typique de « *he says/she says* », et personne ne sait hors de tout doute ce qui s'est réellement passé. Ni vous ni moi.

Je me demande seulement pourquoi l'affaire ne s'est pas retrouvée devant les tribunaux.

Comme Alain Fortier, porte-parole du mouvement Victimes d'agression sexuelle au masculin, l'a expliqué sur le site droit-inc.com, presque tous les dossiers d'agressions sexuelles reposent sur le seul témoignage des victimes. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de témoins.

« Si on a des preuves qui sont moindrement sérieuses, le système judiciaire n'a pas d'autre choix que d'aller de l'avant. »

Alors, pourquoi n'a-t-on porté aucune accusation dans ce cas précis?



Pourquoi aucune accusation n'a été portée dans le dossier de Marie-Renée Baillargeon ?

On voudrait décourager les victimes de viol de dénoncer leurs agresseurs qu'on n'agirait pas de façon différente!

Déjà que ça prend énormément de courage pour rompre le silence. Si en plus vous avez l'impression que le système manque d'impartialité et risque de protéger la personne qui vous a agressée...

Quel message lance-t-on aux futures victimes?

LE MINISTRE S'EN MÊLE

Le Québec est déjà rongé par le cancer du cynisme... Faut-il en plus se méfier du système judiciaire?

Le ministre Bertrand St-Arnaud, qui revient de vacances, a annoncé qu'il va se pencher sur le dossier de M^{me} Baillargeon. Cela dit, un ministre ne peut pas s'immiscer directement dans les affaires du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce serait un cas patent d'ingérence...

Vous connaissez le principe: une apparence de conflit d'intérêts est aussi grave que l'existence d'un conflit d'intérêts.

Je ne sais pas ce qui a poussé la Couronne à ne pas porter d'accusation contre l'avocat en question.

Mais disons que ça ne redore pas l'image de notre système judiciaire, qui est déjà passablement ternie depuis quelques années...